



STOP COVID ENSEMBLE

Infolettre N°21 - 24 mars 2021



Désormais, chaque soir, nous pouvons nous poser cette question : avons-nous, au long du jour, contribué ne serait-ce qu'un tout petit peu, à endiguer cette épidémie dont la 3^e vague semble inexorablement monter ? La réponse est assez simple et finalement rassurante : oui, nous aurons contribué, si nous avons permis à quelques voisins âgés, isolés, peut-être découragés ou simplement inquiets, de prendre un rendez-vous de vaccination en les convainquant et en les accompagnant sur Internet. Si nous avons facilité le dépistage dans notre club de sport ou notre quartier, si nous avons débattu de la prévention à la cantine ou dans la section syndicale. Si nous avons organisé un dépistage dans notre ville, si nous sommes allés à la rencontre des habitants du Foyer de Travailleurs Migrants ou du Foyer des Jeunes Travailleurs, en adaptant nos propositions.

La période qui s'ouvre n'est pas seulement celle des mesures gouvernementales récentes. C'est aussi celle où des outils sont disponibles pour ce mouvement citoyen que nous construisons, semaine après semaine. Des outils qui ont fait leurs preuves les mois passés, comme la prévention de la transmission, d'autres qui sont désormais bien plus accessibles, tels que la vaccination. Notre volonté de nous en emparer déterminera la rapidité avec laquelle nous viendrons à bout de l'épidémie. Mais cette volonté sera aussi le signe que nous gagnerons non pas « d'en haut », mais « d'en bas », du « terrain ». Que cette épidémie sera vaincue d'abord par l'action, quotidienne, obstinée, de chacun de nous, une action à la fois exigeante et solidaire. Et là, on ne parle pas uniquement santé : on parle démocratie, un peu.

Luc Ginot

Directeur de la Santé Publique

Environ 886 000



franciliens avaient reçu au moins 1 dose de vaccin au 22 mars 2021

2 000



personnes isolées dans des centres Covid-19 dédiés pour les publics précaires

plus de 1 400



personnes vaccinées en foyers de travailleurs migrants ou résidences sociales depuis le début de la campagne de vaccination

Ce qu'il faut retenir des nouvelles mesures prises ...

Le premier ministre Jean Castex a annoncé, le 18 mars dernier, la mise en place de [nouvelles mesures](#) de gestion pour freiner l'épidémie, pour quatre semaines sur 16 départements, dont les huit franciliens.

En ce qui concerne les associations, les dirigeants, les salariés le cas échéant et les bénévoles peuvent poursuivre

leurs activités tout en respectant les gestes barrières et les préconisations sanitaires visant à limiter le risque de propagation du virus. Toutefois, des mesures restrictives locales peuvent s'appliquer et il est important de vérifier préalablement si l'intervention est possible ou non :

- Vérifier dans quel type de lieu se déroule l'activité et, en particulier, son classement s'il s'agit d'un établissement recevant du public (si celui-ci est ouvert au public ou non et pour quelles activités) ;
- Vérifier si le préfet de département et/ou la collectivité où a lieu l'activité ont pris des dispositions supplémentaires par rapport aux restrictions prévues au plan national ;
- Si l'activité semble possible dans le lieu, prendre connaissance des protocoles sanitaires propres au lieu et à l'activité et vérifier la faisabilité de leur application et mise en œuvre.

Pour les associations réunissant des bénévoles, un certain nombre de [règles générales et spécifiques](#) prises lors du premier confinement en direction des bénévoles des associations restent les mêmes.

Focus sur : les attestations de déplacement

Pour les 16 départements soumis à des mesures renforcées, deux attestations de déplacement sont applicables à partir du 20 mars 2021 :

- Une attestation de déplacement entre 19 h et 6 h ;
- Une attestation de déplacement en journée, entre 6 h et 19 h.

Néanmoins, pour ces 16 départements entre 6 h et 19 h, il n'est pas obligatoire de se munir d'une attestation dérogatoire pour tout déplacement dans un rayon de 10km autour de son domicile. En cas de contrôle, il sera demandé de produire un justificatif de domicile (ex : document d'identité). L'attestation et la justification du motif du déplacement continueront d'être obligatoires pour les déplacements de plus de 10 km.

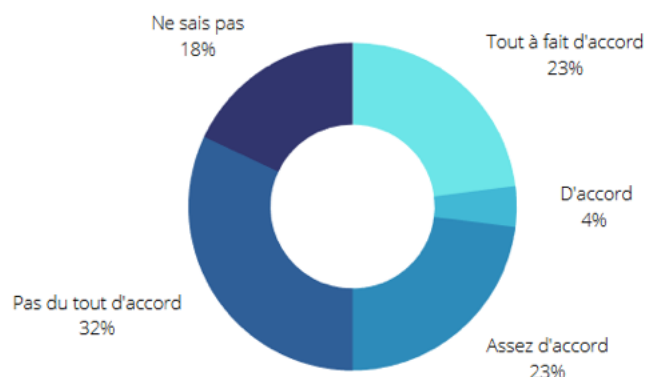
Retrouvez toutes les attestations sur le site du ministère de l'Intérieur :

[Click Me](#)

Les jeunes et la Covid : interrogation surprise !

Lors d'un micro-trottoir organisé par l'ARS Ile-de-France le 11 mars dernier, 22 lycéens ont répondu à un quizz rapide pour tester leur niveau de connaissances sur la Covid-19. Les questions posées (sur les caractéristiques du virus, les gestes barrières, leurs opinions et habitudes durant cette crise) ont démontré leur **rôle actif durant cette crise** :

- Concernant les voies de transmission du virus : 41% des personnes interrogées ont fourni l'intégralité des bonnes réponses (91% pour le contact physique contre 68% pour la projection de gouttelettes) ;
- Sur les gestes barrières, 59% des jeunes interrogés les ont cités en intégralité. Alors que tous ont mentionné le port du masque, seuls 68% d'entre eux ont cité l'aération régulière des lieux fermés ;
- Concernant la vaccination, environ 50% des répondants affirment y être plutôt favorables **en général** ;
- Sur les outils de communication et d'information utilisés, les jeunes déclarent faire confiance essentiellement aux informations officielles du gouvernement ou du ministère de la Santé (59%) et aux médecins, chercheurs, scientifiques (55%).



« La vaccination est un moyen sûr et efficace de se protéger contre certaines maladies dangereuses »

Ces réponses, à mettre en parallèle avec les entretiens réalisés lors de ce même micro-trottoir, démontrent une connaissance des jeunes au sujet du virus. L'enjeu pour les acteurs locaux est moins d'amener ces jeunes à

Acteurs de la crise sanitaire : prévention et vaccination dans les foyers de travailleurs migrants et résidences sociales

L'entrée dans la crise sanitaire a rapidement nécessité une prise en charge particulière des personnes en situation de précarité, dont les personnes qui résident dans les foyers de travailleurs migrants et résidences sociales. En **partenariat avec les gestionnaires** (ADOMA, COALLIA, ADEF...) **et les associations intervenant dans les FTM** (Migration Santé, La ligue de l'enseignement, le GRDR...), l'ARS y a mis en place des actions de sensibilisation, de dépistage et d'isolement des personnes malades.

Depuis mars 2020, 760 interventions d'équipes mobiles ont été réalisées à destination des personnes précaires, et environ 8 000 tests PCR. 1 900 personnes ont pu être isolées dans les centres SAS en attendant leur résultat, et plus de 2 000 personnes positives volontaires ont été accueillies dans les centres paramédicalisés Covid-19.

Suite aux préconisations de la Haute Autorité de Santé (HAS), les résidents des foyers de travailleurs migrants sont considérés comme un public prioritaire de la campagne de vaccination, dès l'âge de 60 ans. Afin de répondre aux nombreuses questions des résidents et associations à ce sujet, une permanence téléphonique est organisée les lundis de 18 h à 19 h.

Un document « Questions / Réponses » est également à disposition. Parmi ces questions ressortent souvent :

- Qu'est-ce qu'un vaccin ?
- Est-ce que je peux être vacciné si je souffre d'une autre pathologie (diabète, cholestérol...) ?
- Est-ce que je peux être vacciné si j'ai eu la Covid-19 ?

La campagne de vaccination dans les FTM, qui a démarré en mars, a permis de vacciner à ce jour plus de 1 400 personnes, soit environ 15% de l'estimation du public cible.



Vous avez des questions sur la vaccination contre la COVID?

Le Dr Fartaoui et Mme Bertini de l'ARS sont à votre disposition pour échanger avec vous en réunion téléphonique les lundis 15, 22 et 29 mars de 18h00 à 19h00.

Numéro d'appel : 01 72 00 14 03
Suivi du code participant 48 27 83 94 #

Association REPAIRS 75 : une activité 2.0 au temps de la Covid-19

REPAIRS 75 est une association bénévole **d'entraide entre pairs** dont tous les membres ont effectué un parcours à l'aide sociale à l'enfance (ASE). Elle s'adresse aux jeunes sortant de foyers et de familles d'accueil de 18-21 ans (environ 60 nouveaux par an). Son intervention se structure autour de trois missions : **l'appui aux jeunes pour se loger, accéder à leurs droits et faciliter leur insertion professionnelle**. Elle développe aussi une fonction de plaidoyer en faveur de la bientraitance des jeunes au sein des institutions, la non-discrimination vis-à-vis des mineurs non accompagnés, les contrats jeunes majeurs.

Depuis mars et le premier confinement, l'objectif principal de Repairs 75 a été de maintenir les activités d'entraide et d'éviter l'isolement de jeunes déjà très affectés par le manque de contact (familial, professionnel). L'association s'est fortement investie sur les réseaux sociaux pour garder le contact avec les jeunes, leur faire connaître les règles sanitaires, les gestes barrières, les informer et les aider dans leur vie quotidienne. De nombreuses animations en ligne ont permis de garder le lien avec les jeunes de manière ludique avec des soirées jeux de société en ligne, Netflix, lectures...

Face aux difficultés de certains jeunes pour suivre leur scolarité ou s'orienter professionnellement, elle a mis en contact des jeunes et des membres adultes bénévoles sur des actions de soutien scolaire, professionnel. Elle a aussi contribué à équiper les jeunes en informatique avec l'attribution d'ordinateurs grâce à l'opération : « Des ordis pour nos enfants » lancée par le gouvernement.

Focus sur : les cas contacts

Un cas contact (ou contact à risque) est une personne qui, en l'absence de mesures de protection, a eu un contact direct (sans masque) avec une personne contaminée, soit 48h avant l'apparition des symptômes si la personne est symptomatique, soit 7 jours avant le test positif si elle est asymptomatique.

Est considéré comme un contact direct : le partage du même lieu de vie, un échange en face à face, à moins d'un mètre (conversation, repas, accolades, soins...), le partage d'un espace confiné pendant au moins 15 minutes consécutives ou cumulées sur 24h.

Ainsi, en cas de contact à risque, il est recommandé : de s'isoler pendant 7 jours, réaliser un test immédiatement puis un second test à la fin de la période d'isolement.

Pour plus d'informations sur les gestes à suivre en cas de cas contact :

[Click Me](#)

Boîte à outils

Ce qu'il faut retenir des nouvelles mesures prises... : retrouvez les réponses à vos questions sur la [Foire aux questions](#) du gouvernement à destination des associations.

Les jeunes et la Covid : connaissances et niveau d'information : les fiches techniques [Covid-19 : évaluer la fiabilité des discours scientifiques sur YouTube](#) et [Evaluer l'information du CLEMI](#).

Supports spécifiques à la vaccination Covid-19 : [Supports d'information](#) pour les publics et les professionnels concernés par la vaccination. Une [vidéo de SanteBD](#) est également disponible sur Youtube sur le sujet de la vaccination.

Enfin, pour retrouver l'intégralité de l'enquête « L'ARS à la rencontre de ses nouveaux voisins », ainsi que le "questions/réponses" sur la vaccination dans les FTM, vous pouvez prendre contact avec ars-idf-actions-prevention@ars.sante.fr.

Accès au [calendrier 2021 du CODES 93](#) - Sessions de formation sur la Covid-19.

L'ensemble des bulletins d'information sont également disponibles sur le [site de l'ARS](#) et celui de [PromoSanté Ile-de-France](#).

Partage de vos initiatives : vous avez des projets de prévention, des groupes de discussion sur les réseaux sociaux (WhatsApp, Facebook, Instagram...) dans votre quartier, votre association... [Contactez-nous](#) !

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)